



BAYARD PRESSE

www.cgtbayard.org

Vous reconnaissez à la CGT sa détermination, son rôle essentiel dans la défense des acquis sociaux et sa force de proposition dans toutes les négociations. Avec nous, vous savez que vos droits individuels et collectifs sont toujours défendus, voire élargis, pied à pied, avec réalisme, mais sans compromission, dans l'entreprise comme au plan national.

Cette année, la CGT présente des candidats aux élections des délégués du personnel et au Comité d'entreprise dans tous les collèges : ouvriers-employés, agents de maîtrise, cadres et journalistes. En effet, depuis plusieurs années maintenant, la section CGT de Bayard Presse unit journalistes, ouvriers, employés, agents de maîtrise et cadres, pour le meilleur bénéfice de l'action syndicale.

C'est dans cet esprit de solidarité, fondement du syndicalisme confédéré, que nous négocions pour tous les salariés. C'est grâce à notre représentativité la plus large, à notre détermination, à notre expertise et à notre attachement au paritarisme que nous obtenons les meilleurs résultats possibles.

Par exemple :

Augmentations salariales et prime exceptionnelle 2006

Après plusieurs semaines de négociation, la CGT a signé, le 27 février dernier, un accord annuel sur les salaires dont les dispositions sont incomparablement meilleures que la proposition de départ de la Direction. De **+1% seulement** pour tous, déclenché en juillet 2006, nous sommes ainsi passés à :

+ 1% pour tous les salariés en juillet ;

+ 0,3% pour tous en octobre ;

+ 0,2% en plus, en novembre, pour les salariés dont les salaires sont inférieurs ou égaux à 2000 € bruts de base mensuels.

A ces augmentations de + 1,3% ou + 1,5% (selon le niveau de rémunération), s'ajoute encore un « bonus exceptionnel » de **400 €** pour tous, voire de **450 €** pour les quelque 180 salariés ayant un salaire mensuel inférieur à 2000 € bruts de base. Cette « prime » importante bénéficiera à **un nombre maximum de salariés** en postes (près de **1200 CDI** et **100 CDD**), ainsi qu'à près de **140 journalistes rémunérés à la pige !**

En conséquence, et « en masse », **nos revenus 2006 bénéficieront d'une croissance substantielle, par rapport à ceux de 2005** : au moins **+ 2,35%** pour les salaires mensuels inférieurs ou égaux à 2000 € bruts ; **+ 1,6%**, pour les salaires mensuels

proches des 3000 € bruts ; **+ 1,35%**, pour les salaires mensuels autour des 4000 € bruts. Un record ! Pour mémoire : **en 2005**, les augmentations avaient plafonné à + 0,82% en masse (accord non signé par la CGT)...

La CGT se félicite de la **mobilisation des salariés** à ce sujet, mobilisation que nous avons suscitée par l'organisation d'une première Assemblée générale, puis par la proposition d'un rassemblement, au matin d'une séance de négociation cruciale...

Ancienneté pour les employés passés agents de maîtrise

Le 7 avril 2004, la CGT, rejointe par FO, demandait par courrier à la Direction « d'appliquer pour les AMT et les cadres la prime d'ancienneté prévue à l'article 15 de la Convention Collective de la Presse Hebdomadaire avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1995 ». Le **22 février** dernier, la CGT négociait, seule face à la Direction, la **dernière mouture d'un accord qui, après que toutes nos propositions aient été acceptées, a été signé par notre organisation.**

Cet accord, fruit d'une négociation sans relâche et de la mobilisation - y compris juridique... - de la CGT, permet de régler « **certaines distorsions salariales** » générées par l'intégration de l'ancienneté dans la rémunération, à la suite du passage de quelque **120 salariés** du statut d'employé à celui d'agent de maîtrise, entre 1994 et 2005.

Concrètement, **les « manques à gagner »** des salarié(e)s concerné(e)s, qui auront été pénalisé(e)s entre 1992 et aujourd'hui, **seront « corrigés », dès mars 2006, sous forme de primes, dont certaines seront assez substantielles...** D'autant que nous avons obtenu que ces sommes de « correction » soient majorées « de 2% par année entre la date à laquelle l'événement (le déficit salarial) a été constaté et/ou a perduré, et aujourd'hui ».

Refonte de la « Prévoyance » (décès, invalidité, santé)

Depuis le **1^{er} janvier 2006**, tous les salariés de Bayard Presse bénéficient d'une couverture santé et « lourde prévoyance » (capital décès, incapacité et invalidité) entièrement refondue. Pendant près de huit mois, les organisations syndicales avaient été consultées par la Direction. Dans le cadre d'un appel d'offres, et dans l'objectif d'harmoniser les différents régimes (employés ; agents de maîtrise et cadres ; journalistes) jusqu'alors en usage (taux de cotisation différents ; remboursements différents ; pas de capital décès pour les employés...), **la CGT a fait, dès le départ, des propositions, afin d'établir une prévoyance plus efficace et plus égale pour tous.** Elle a été appuyée par FO, la CGC, le SNJ et même, finalement, par la CFDT. Elle a, ainsi, obtenu gain de cause.

Voici les **principaux acquis** de la négociation bouclée par un accord signé fin septembre 2005 :

- **Régime unique** santé et lourde prévoyance pour tous les salariés, quels que soient leurs statuts (ouvriers/employés, agents de maîtrise, cadres, journalistes) et la nature du contrat de travail les liant à Bayard Presse (CDI ou CDD), ce qui est un puissant facteur d'égalité ;
- **harmonisation complète** de la prise en charge par l'entreprise, à hauteur de 69% (sur la tranche A des salaires) et 59% (tranche B), des cotisations, ce qui est un second facteur essentiel d'égalité entre tous (la CGT proposait 70% en tranche A et 58% en tranche B) ;
- mise en œuvre d'un régime de **lourde prévoyance** (capital décès incapacité et invalidité) **pour les employés**, seule catégorie professionnelle qui en était jusqu'alors privée (couverture actuelle minimum prévue par la convention collective) ;

- mise en place, **pour les journalistes**, d'une couverture (sur la tranche A : jusqu'à 2589 € brut mensuels) de leurs salaires **en cas d'incapacité et/ou d'invalidité**, couverture jusqu'alors inexistante ;
- maintien du **remboursement à 100%** des frais réels dans le secteur **hospitalier** conventionné ;
- maintien du **remboursement de la pharmacie à 100%** (vignettes blanches et bleues), alors que la CFDT, par exemple, était prête à accepter un moindre remboursement des vignettes bleues (70% au total) au nom de la « responsabilisation » des salariés... ;
- amélioration du **remboursement en optique**, par la mutuelle : forfait de 8% du PMSS (soit 207,12 €) pour les verres et/ou la monture, contre, actuellement, environ 110 € en moyenne pour les verres et la monture ;
- amélioration du **remboursement des frais dentaires**.

Défense de la liberté d'expression

Pour la CGT, défendre les droits des journalistes c'est, en premier lieu, défendre, avec l'appui de tous leurs confrères (ouvriers, employés, agents de maîtrise et cadres), les droits de **salariés comme les autres** : augmentation des salaires, amélioration de la couverture sociale, élargissement de l'offre de formation, évolution de carrière... Mais c'est aussi **combattre la précarisation dramatique de leur profession**, qui frappe principalement les femmes et les jeunes.

C'est, enfin, rappeler inlassablement que les journalistes ont des droits spécifiques, attachés à leur responsabilité particulière dans une société démocratique : **informer des citoyennes et citoyens, et non pas servir la communication des pouvoirs**. L'intégrité des droits d'auteur, la liberté d'expression, le droit de retrait ou de signature, les clauses de conscience et de cession... Autant d'acquis qui garantissent l'**indépendance morale** des journalistes et qui sont au cœur de l'action des syndicats CGT dans la presse. A nos valeurs fondamentales, Liberté, Egalité, Solidarité, nous ajoutons volontiers **Vérité**, une exigence primordiale, mais qui fait tant défaut par les temps qui courent.

Notre conviction est que **le statut particulier des journalistes ne peut être défendu, voire amélioré, sans l'engagement de tous les salariés de la presse**, voire de l'ensemble de notre société démocratique et - idéalement - citoyenne. C'est pourquoi, la section CGT de Bayard participe activement, depuis 1999, au projet de re-fondation de la CGT dans le secteur de la presse. **Dès demain** (le 17 mars 2006), **une nouvelle organisation CGT** syndiquera, désormais, TOUS les salariés et autres travailleurs dans les centres éditoriaux de la presse, l'édition, la publicité, le prépresse, le multimédia, *etc.*

Rassemblee comme jamais, la CGT restera d'autant plus la **première FORCE de proposition syndicale dans la presse**. D'ores et déjà, les **principales orientations** de cette nouvelle organisation CGT sont définies :

- Imposer, en premier lieu, la « sécurité sociale professionnelle » pour tous ;
- permettre à tous les salariés d'acquérir de véritables moyens de formation afin d'accéder tout au long de leur vie professionnelle au plus haut niveau de qualification et d'en obtenir la reconnaissance aussi bien au niveau de la branche que dans les entreprises ;
- obtenir des rémunérations dignes des exigences du bien-être et de la capacité à assurer le meilleur avenir pour les siens ;
- étendre le droit syndical et notamment renforcer les pouvoirs des représentants des salariés au-delà de la simple consultation ;
- restaurer les libertés de penser et d'expression des salariés de l'information, qui sont les fondements de la mission particulière de leur travail.
-

Pour conforter notre action, votez CGT !



BAYARD PRESSE

www.cgtbodyard.org

Pour un nouveau CE plus solidaire !

**Analyse du mandat CE qui s'achève, par Myriam Beudet
(élue CGT, collègue employés-ouvriers)**

D'abord, rappelons que depuis deux ans, et en dépit des résultats aux élections 2004, la CFDT (40% des voix) s'est octroyée unilatéralement toutes les responsabilités des commissions du CE. Certain(e)s de leurs élu(e)s cumulant même de nombreuses casquettes importantes, plutôt que de partager avec les autres syndicats.

Si vous ne m'avez pas vue lors des permanences au CE, pendant ces deux années de « purgatoire », je n'en ai pas moins été très présente à toutes les réunions mensuelles ou extraordinaires du CE. Sachez également que nous avons fait, à plusieurs reprises, des demandes sérieuses pour établir un plus juste partage des responsabilités des commissions, mais que nous n'avons jamais été écoutés...

Aussi, il est temps, de faire le bilan de ces deux dernières années de gestion uniforme du CE par une seule organisation syndicale, au mépris du pluralisme qui avait, jusqu'alors, toujours été la règle dans la conduite de cette instance au service de TOUS les salariés.

Les choix que nous ne partageons pas

1 - Les Chèques Vacances

Pour la CGT, ce n'est pas la solution. La CFDT peut les vanter autant qu'elle veut, et dire que 117 salariés (sur plus 1000 !) en ont bénéficié l'été dernier, je ne suis pas convaincue de la pertinence de cette **formule de saupoudrage consumériste**.

Ne mélangeons pas quantitatif et qualitatif. Si l'on affine l'usage de ces Chèques Vacances, le constat est qu'ils ont surtout servi, comme je l'avais dénoncé dès le début, à payer le péage de l'autoroute ou une partie des billets de train. Ils n'ont sûrement pas permis de louer un appartement ou un mobile-home pour quinze jours. Les salariés qui en ont achetés ont cependant bien fait, car de

toute façon, c'était les Chèques Vacances ou rien. Résultat : **certaines familles, l'été dernier, n'ont pas pu partir en vacances**, comme elles le faisaient auparavant, et nous l'ont dit.

Les Chèques Vacances sont certes cumulables sur deux ans, mais cela signifie donc que ceux qui en ont le plus besoin, devraient économiser pour s'offrir des vacances une année sur deux. Quant à partir pour un séjour **d'une semaine au ski**, ce n'est même plus envisageable pour les familles en tranches 1-2-3, tellement c'est onéreux.

Merci aux Chèques Vacances d'avoir permis de supprimer les locations d'hiver ! Oui, la location d'appartements coûte cher au CE, mais **c'est bien notre rôle d'aider les familles qui sans le CE ne partiraient pas**. Cela s'appelle faire du SOCIAL. Offrir à tous la même (petite) aide n'est pas aussi juste qu'il y paraît *a priori*. De nombreux salariés, chez les employés (les moins bien lotis, il faut le reconnaître), les agents de maîtrise... en ont vraiment besoin, souvent plus que d'autres. C'est une évidence économique à prendre en considération.

Il faut enfin savoir que durant le mandat qui s'achève, **le budget de la commission loisirs** a pourtant été augmenté comme jamais auparavant. Il est passé de 126 000 € de budget réel dépensé en 2003-2004 à 149 900 € de budget prévisionnel pour 2005-2006, sans opération exceptionnelle.

2 - Les voyages

Le constat est clair : **les prix des destinations voyages sont élitistes**. En 2005, 8 personnes seulement se sont inscrites pour les Pays baltes. Le voyage ayant été annulé trop tard, le CE a perdu les 6024 € versés en acompte à l'organisateur. Une somme supérieure à l'aide sociale 2005 qui s'élevait à 4679 €..

En 2006, élections obligent, la CFDT a proposé **la Tanzanie** à un prix unitaire, sans dotation, de 2400 € pour seulement 9 nuits/7 jours sur place. Calculez vous-même, le prix de la journée. Même en retirant la (très bonne) dotation CE, ce voyage était encore **inaccessible au plus grand nombre** d'entre vous et nous. Résultat : 22 participants seulement. Cette fois-ci, pourtant, les amateurs de voyages étaient intéressés par la destination, mais ils ne pouvaient pas se l'offrir.

Pour sourire, citons le *Canard du CE* n° 106 : « Avec Terres & Rivages, le CE vous propose **un tourisme plus responsable** ». En effet, 3 €, ponctionnés sur le prix du voyage (2400 €!), seront reversés à une association qui a donc récolté... 66 €. Pour mémoire, en 2003, nous avons réalisé un voyage équivalent (en temps, pas en prix) au Mali, mais limité à dix personnes (par l'association), et dont le prix unitaire, sans dotation, était d'environ 1100 €. Nous avons reversé non pas 3 €, mais 30 € par personne, soit 300 € au total.

Comparons aussi, pour les salariés, le voyage long courrier en Tanzanie à celui réalisé en Inde du Sud (13 jours) en 2003. **Voyage en Inde** : 32 personnes. Pour les salariés, l'Inde du Sud (13 jours) a coûté de la tranche à 1 à 5 : 630 €, 810 €, 990 €, 1170 €, et 1340 €. **Voyage en Tanzanie** (9 jours), de la tranche à 1 à 5 : 830 €, 1070 €, 1300 €, 1530 €, et 1770 €. Pour plus de clarté, voir le tableau comparatif ci-dessous :

Δ	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
Inde 2003	630 €	810 €	990 €	1170 €	1340 €
Tanzanie 2006	830 €	1070 €	1300 €	1530 €	1770 €

Si le voyage en Tanzanie avait duré quatorze jours, le prix pour les salariés aurait été justifié, mais pour sept jours sur place (en fonction des heures de départ et d'arrivée), c'était très sélectif, pour ne pas dire dissuasif. Ceci n'est pas une critique sur le circuit : je suis sûre que **le voyage a dû être merveilleux pour ceux qui ont pu partir**. L'étude sur la Tanzanie avait déjà été faite, plusieurs fois, par les responsables de la commission Loisirs, au cours des années passées, mais ce pays n'avait jamais été sélectionné, par **respect pour les finances des salariés**.

3 - Les week-ends

Compte tenu de ce que nous avons expliqué plus haut (échec du premier voyage et prix inabordable du second), il est normal que les week-ends aient bien fonctionné. Mieux vaut un week-end que rien pour se changer les idées. Mais **ce qui me choque le plus, c'est le choix fait par les élus CFDT d'un tarif unique pour tous**. Que l'on soit cadre supérieur, journaliste ou employé,

l'incidence économique du week-end n'est pas la même. Surtout qu'il faut encore prévoir, en Europe, des frais importants sur place. Si le tarif unique est plus simple à gérer pour les élus, il pénalise, une fois encore, les tranches 1-2 en particulier.

4 - Activités familiales de loisirs

Disparition progressive, par non-information dans le *Canard du CE*, des tarifs avantageux qu'avaient mis en place les anciens CE sur l'achat de **billets** (souvent près de -50 % sur les tarifs groupe !) pour les **sorties familiales** à l'Aquaboulevard, Thoiry, Mer de sable, musée Grévin, France Miniature, etc. Ces tarifs ont été remplacés par **la carte Cézam**, dont il est fait une publicité outrancière tous les mois, mais qui représente, en réalité, une pénalisation financière record pour les salariés.

Depuis deux ans, j'imagine que les salariés ayant des enfants âgés de 3 à 14 ans, ont apprécié la disparition de **la séance de cinéma de Noël à 2 €** seulement. Cette sortie familiale profitait pourtant à près de 300 personnes chaque année.

5 - Divers

Certains salariés sont venus, à juste titre, réclamer auprès de moi le rétablissement des **séjours linguistiques** de trois semaines qui ont été supprimés l'an passé. Pourquoi cette suppression ? Pour faire des économies ? Pour moi, le choix des parents pour l'apprentissage d'une langue étrangère entre deux ou trois semaines d'été doit être maintenu.

Le **Chèque Lire** qui vous a été remis par le CE, en février : c'est bien grâce à une intervention verbale musclée de votre élue CGT, entre autres, en réunion préparatoire de CE, que cette distribution tardive des Chèques Lire a été déclenchée (juste avant les élections, quel heureux hasard !). En effet, il restait, un excédent budgétaire du CE important et nous avons demandé que les salariés « en profitent tous, sous une forme ou une autre ». Car, pour la CGT, le CE n'est pas là pour **faire de la trésorerie ou des placements financiers**.

Et le lien social dans tout ça ?

Pendant de nombreuses années, les élues (CGT, FO et... CFDT) du CE tenaient amicalement **deux permanences loisirs par semaine** au CE, le mardi et le jeudi. Certains salariés venaient nous voir au CE, pour simplement discuter avec nous quelques minutes, sans réel besoin, pour le contact. Les messages, qui n'étaient certes pas *électroniques*, passaient très bien...

Maintenant, il semble que le contact humain n'est plus nécessaire, car **la fée Intranet règne sur les activités du CE** et le nombre des permanences a été divisé par... deux !

Les élections approchent. Ne perdez pas de vue **la nouvelle durée du mandat qui passe de deux à trois ans**. Notez bien de venir voter pour les prochaines élections CE et DP (même jour) qui auront lieu le **jeudi 16 mars** dans les salles du rez-de-chaussée.

C'est toujours dans l'esprit de solidarité, fondement du syndicalisme confédéré, que nous jugeons, aujourd'hui, une gestion du CE qui n'a pas toujours rimé avec « action » sociale...

Aussi, le jeudi 16 mars,

Votez pour la solidarité, votez pour la CGT !